



## Ordonnance de télécom CRTC 2010-207

Ottawa, le 8 avril 2010

Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement aux demandes. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

<b>Requérante</b>	<b>Avis de modification tarifaire</b>	<b>Date de la demande</b>
Bell Aliant communications régionales, société en commandite	308	le 5 mars 2010
Bell Canada	7244	le 5 mars 2010
NorthernTel, Limited Partnership	288	le 3 mars 2010
Saskatchewan Telecommunications	231 231A 231B	le 24 février 2010 le 4 mars 2010 le 8 mars 2010

Secrétaire général

*Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>.*